514497

***

NOTE BIO COM(78) 299 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A BURGHARDT, ASSISTANT DG I ET A
M. LECOMTE DG VIII

432

REUNION DE LA COMMISSION

STRUCTURES VITI VINICOLES

LA COMMISSION A ADOPTE HIER TROIS REGLEMENTS ET UNE DIRECTIVE QUI REPRESENTENT LA MISE EN FORME JURIDIQUE DU PROGRAMME EN VUE DE L'AS SAINISSEMENT DU MARCHE DU VIN QUI AVAIT ETE ADOPTE LE 26 JUILLET.

IL Y A A VOTRE DISPOSITION LA NOTE D INFORMATION QUI AVAIT ETE DIF FUSEE A CETTE OCCASION. LES TROIS REGLEMENTS QUI VIENNENT D ETRE ADOPTES CONCERNENT RESPECTIVEMENT :
- LE CADRE POUR LES MESURES STRUCTURELLES A METTRE EN OEUVRE DANS LES TROIS CATEGORIES DE REGIONS VINICOLES
- LES PRIMES DE RECONVERSION POUR CERTAINES REGIONS.
- LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DANS LA MODERNISATION DE CERTAINS VIGNOBLES.

LA DIRECTIVE PROPOSEE CONCERNE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE AU PROGRAMME DE RECONVERSION DE CERTAINS VIGNOBLES DANS LA CHARENTE.

NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

COM(78) 421 - MM. CHEYSSON ET HAFERKAMP
LA COMMUNICATION A POUR OBJET DE PROPOSER UNE PREMIERE ORIENTATION GENERALE EN VUE DE PREPARER LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE AUX DIFFERENTES ETAPES DE L ELABORATION DE LA STRATEGIE QUE DEVRA ADOP TER L A SSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES EN 1980 POUR LA'TROI SIEME DECENNIE DE DEVELOPPEMENT'. ELLE N A DONC PAS L AMBITION DE PROPOSER UN CONTENU DETAILLE DE CETTE STRATEGIE.
DANS UN PREMIER BILAN CRITIQUE DE LA 'DEUXIEME DECENNIE DU DEVELOPPEMENT' (1970-1980) LA COMMISSION CONSTATE QUE CERTAINS OBJECTIFS IMPORTANTS N ONT PAS ETE ATTEINTS : L'INSUFFISANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LE VOLUME DE L AIDE PUBLIQUE QUI RESTE INFERIEUR A LA MOITIE DES 0,7 0/0 DU PNB.
AUSSI LES OBJECTIFS GLOBAUX FIXES PAR LES NATIONS UNIES POUR TOUS PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT N ONT PAS SUFFISAMMENT TENU COMPTE DES DISPARITES PARMI CEUX-CI.
D'AUTRE PART LES PAYS INDUSTRIALISES ONT A FAIRE FACE A DES DIFFICULTES ECONOMIQUES ACCRUES (RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE, INFLATION, CHOMAGE ET ACCROISSEMENT DE LA DEPENDANCE EXTERIEURE).

///

NNNN

GPP BERL 5423 7.9.78 ^ x
E. PERLOT

P-1

326590

■***

LA NOUVELLE STRATEGIE DOIT TENIR COMPTE DES PRINCIPALES MODIFICA
TIONS STRUCTURELLES INTERVENUES DANS LA SITUATION TANT DES PVD QUE D
DANS LES PAYS ■■■■■■■■■■■ INDUSTRIALISES ET DANS LEURS RELATIONS
ECONOMIQUES : ROLE DES PAYS PETROLIERS, CONCURRENCE ACCRUE ■■■DES
PAYS NOUVELLEMENT INDUSTRIALISES, AGGRAVATION DE LA SITUATION ALI-
MENTAIRE MONDIALE ET DU SOUS-EMPLOI ET AUGMENTATION DE LA DETTE
DANS LES PVD; RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE, INFLATION, CHOMAGE
ET ACCROISSEMENT DE LA DEPENDANCE EXTERIEURE DES PAYS INDUSTRIALI
SES.
L'ATTITUDE A ADOPTER PAR LA COMMUNAUTE ■DEVRA TENIR COMPTE NOTAM■■■■
M■ENT DES FACTEURS SUIVANTS :
PVD ET PAYS INDUSTRIALISES ONT DESORMAIS UNE RESPONSABILITE COMMU
NE POUR UNE CROISSANCE CONTINUE DE L ECONOMIE MONDIALE.
IL EN ■RESULTE POUR LES PAYS INDUSTRIALISES LA NECESSITE DE RESTRUC
TURER LEURS ECONOMIES ET D UNE COOPERATION ETROITE AVEC LES DIVER
SES CATEGORIES DES PVD.
LES PROPOSITIONS DE LA COMMUNAUTE DEVRONT ETRE CONC■ENTREES SUR CER
TAINS OBJECTIFS SPECIFIQUES ET TENIR COMPTE DES INTERETS RECIPRO
QUES. LES THEM■ES PRINCIPAUX A TRAITER SONT :

■ - RECHERCHE D UN COMMERCE PLUS ■EQUILIBRE ENTRE LE NORD ET LE
SUD,
■ - MEILLEURE ORGA■NISATION DES MARCHES DES MATIERES PREMIERES,
■ - NECESSITE D'AUGMENTER LE TRANSFERT DES RESSOURCES,
■ - INDUSTRIALISATION ACCRUE DES PVD,
■ - ACCES DES PVD AU MARCHE FINANCIER,
■ - CONTROLE DES SOCIETES MULTINATIONALES.

LE SECOND VOLET CONCERNE LES OBJECTIFS A ATTEINDRE DANS L■ES PVD
QUI PARAISSENT CONDITIONNER TOUT PROGRES VERS UN NOUVEL ORDRE
ECONOMIQUE INTERNATIONALE, NOTAMMENT,
■ - ATTENTION ACCRUE A LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS
DES POPULATIONS DU TIERS MONDE, ■■■■ AVANT TOUT ALIMENTAIRES,
■ - MISE EN V■ALEUR ADEQUATE DES RESSOURCES RARES DE LA PLANETE,
AVANT TOUT DE L'EN■■ERGIE MAIS AUSSI D 'AUTRES MATIERES PREMIERES,
■ - NECESSITE DE TROUVER LES VOIES POUR UNE DIVISION INTERNATIONALE
DE TRAVAIL QUI PERMET UNE M■EILLEURE INSERTION DES PVD DANS
L ECONOMIE MONDIALE.
LA COMMISSION CONCLUT QUE POUR ETRE REELLEMENT APPLICABLE, LA
NOUVELLE STRATEGIE DEVRA RESULTER D UN VERITABLE CONSENSUS ENTRE
L ENSEMBLE DES PARTIES INTERESSEES. SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL
DES FORMES D EXAMEN ET DE DISCUSSION PLUS SOUPLES QU ACTUELLEMENT
PRATIQUEES DEVRAIENT ETRE TROUVEES POUR ATTEINDRE CE CONSENSUS IN
DISPENSABLE.
////
■■■■■■■■■■■